



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 11032

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'utilité et la fonction de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières de collecte sélective et de traitement des déchets. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

La Commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF) a été créée par le décret n° 2009-1043 du 27 août 2009 relatif au Conseil national des déchets et à la Commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF) de collecte sélective et de traitement des déchets. Elle est composée des parties prenantes des filières à responsabilité élargie des producteurs, c'est-à-dire de représentants des metteurs sur le marché (producteurs et distributeurs), de représentants des collectivités territoriales, de représentants des opérateurs de traitements des déchets, de représentants d'associations de consommateurs et d'environnement et de représentants de l'État. Des représentants des éco-organismes sont invités à participer. Cette commission a produit des lignes directrices pour harmoniser les agréments de filières, notamment en édictant les principes relationnels entre un éco-organisme et un opérateur de déchets (définition de la durée minimal d'un contrat par exemple). Des travaux sont en cours pour réformer cette commission dans le but de simplifier et harmoniser la gouvernance des filières REP. Ces travaux devraient aboutir début 2015. Aucun budget de fonctionnement n'est dédié à cette structure et aucun fonctionnaire n'y est mis à disposition.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11032

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6605

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9833